

I/ PLF 2023 volet emplois (pour information).

- Les DOM présentent un solde positif par rapport aux autres directions de l'hexagone. S'agissant des 30 postes de coordinateurs d'énergie, dont un pour la Martinique, ils seront placés sous la responsabilité de la politique immobilière de l'État. Ce sont des postes de contractuels avec un profil d'ingénieur. Les agents fonctionnaires réunissant les compétences requises pourront également postuler, 6 candidatures sont parvenues à ce jour à la DRFIP.
- 1352 suppressions d'emploi en 2023 compensées partiellement par la création de nouveaux postes spécifiques notamment en informatique.

II/ Déclinaison locale du volet emplois du PLF 2023 (pour avis).

Un solde de +3 ETP (Emploi Temps Plein) est à rajouter à notre tableau des emplois (518 au 31/12/2022). Ce résultat nous est présenté comme la valeur absolue d'une contribution proportionnelle de 5.2 suppressions pour la martinique compensée par de nombreux correctifs établis au niveau national (notamment la suppression de la TH principale et la contribution à l'audiovisuel public).

L'Union met en avant le caractère obscur de ces correctifs et la direction indique ne pas être plus au fait de la réalité des méthodes de calcul.

Le directeur indique ensuite les motivations qui l'ont poussé à effectuer les changements ci après :

Une suppression de poste de A sera supportée par la Direction et non le réseau.

Le poste d'IDIV CN de la CACEM reste vacant. Trois candidates ont postulé, mais le Président a estimé qu'elles ne seraient pas opérationnelles au 01/01/2023.

Apport d'un poste de B au SDIF dans le cadre d'une mise à disposition de la DEAL, au 01/09/2023, le poste n'est pas encore transféré à la DRFIP.

Au SDIF, un poste de cadre A EDR sera transformé en A pérenne.

Un poste de B sera supprimé au SIP de FDF Schoelcher au profit de la BCR (le directeur indique ne pas avoir eu la main pour ce choix imposé d'un renfort de la BCR).

La question du choix du poste supprimé est posé par l'Union compte tenu de la charge de travail et de la rotation des agents à l'accueil.

Le directeur justifie de ce choix par la baisse prévisionnelle de la charge de travail au SIP, suite à la suppression de la TH et de la contribution audiovisuelle.

- l'UNION CGT-FO-FSU a cependant tenu à remercier la Direction pour avoir fourni la déclinaison du PLF au niveau local puisqu'il s'agissait d'une demande répétée de la CGT au cours des années précédentes.

- Le Président précise que le TAGERFIP sera disponible à l'issue de la séance

Il est procédé au vote concernant la déclinaison locale :

Tous les titulaires présents votent « contre ».

- Vote motivé par l'esprit collectif qui doit être le nôtre. Si nous échappons cette année à la suppression directe d'emploi, cela n'a pas été le cas depuis la fusion DGI / DGCP en 2008. Pour cette année c'est tout de même – 850 emplois pour la DGFIP. Pour rappel la DRFIP 972 a perdu près de 10% de ses effectifs, passant de 576 agents en 2018 à 518 agents en 2022.